

L'agriculture au pied du Gatt

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1182

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine Public

DP

JAA

1002 Lausanne

15 septembre 1994 - n° 1182
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

L'agriculture au pied du Gatt

Le temps de rouler quelques centaines de kilomètres de l'autre côté du Jura. Retrouver les pacages, les haies, les taches blanc-gris des troupeaux de Charolais. Puis revenir avec la persistance rétinienne de ces images-là.

Ce qui par contraste apparaîtra chez nous, en parcourant une région préalpine réputée d'élevage, c'est l'absence de troupeaux dans les prés. Peut-être, tout de même, quelques veaux parce que le terrain est trop pentu pour être exploité en terre ouverte. En revanche, à 800 mètres, on découvre du maïs forcé à dose massive d'engrais naturels et chimiques. Il permet de nourrir les veaux confinés eux à l'étable.

Le débat que va ranimer la ratification du Gatt, c'est celui des limites du libéralisme. L'exploitation du sol est conditionnée par les données géographiques et géologiques. La libre circulation des marchandises dans un marché mondialisé ne devrait pas, appliqué à l'agriculture, entraîner l'abandon de terres exploitées depuis toujours dans des conditions difficiles en raison de l'altitude, de la latitude, de la configuration du sol. Les chances terriennes ne sont pas égales, limite du libéralisme agricole poussé à l'absolu.

S'il y a un très large accord sur ce constat, reste à définir ce qu'est l'exploitation normale d'un sol même ingrat. Or il n'y a pas de critère simple pour délimiter ce qui est «naturel» et ce qui ne l'est pas: l'agriculture en soi est intervention volontariste. A défaut, c'est le nomadisme et la cueillette de l'ère préagricole. Mais il y a des degrés dans l'exploitation. Avec ses veaux à l'étable et le maïs dans des clairières d'altitude, l'agriculture suisse est trop intensive, trop artificielle.

Marcel Sandoz, président de l'Union suisse des paysans, en présentant la réponse de son association à la consultation sur la loi d'application du Gatt, a demandé le report sur les paiements directs des économies de subventionnement imposées par l'accord international. Il en va de 220 millions. Rien de surprenant. Mais il a souligné aussi la nécessité d'une politique ciblée: aide à l'investissement et mesures sociales. Ce deuxième volet est relativement nouveau, même si des fonds fédéraux et cantonaux de diverse nature facilitent déjà les investisse-

ments et même si des propositions sociales, telle la préretraite, sont à l'étude.

Le risque entraîné par les seules compensations automatiques par paiement direct, c'est qu'on assiste à une restructuration des exploitations dans la déprime et en même temps à un immobilisme de la politique générale.

Renseignez-vous, dans des villages encore agricoles, sur les projets des exploitants. Un ou deux ont des enfants qui tous apprennent un autre métier; celui-ci n'a pas d'héritier ou n'est pas marié. On pressent que parmi ceux qui ont une relève assurée sera intéressé par la reprise des domaines, mais à la condition qu'il puisse être payé au tarif actuel pour semer du maïs, dans des clairières à 800 mètres.

Certes, les conditions géographiques et agricoles de la Suisse sont d'une extrême diversité. Mais on s'étonne qu'on ait pensé maîtriser cette disparité par des règlements qui deviennent des monstres de lourdeur sous prétexte qu'ils veulent tenir compte de cette multiplicité de conditions.

En revanche, il est impossible de pratiquer une politique régionale globale. Si un des objectifs était de maintenir la vitalité des villages, impensable d'imaginer des aides pour des reconversions totales ou partielles à d'autres métiers exercés sur place. On bétonnera des dessertes, parce qu'il est plus simple de financer une fois pour toutes un investissement subventionnable, plutôt que de créer un fonds qui permettrait de payer un cantonnier chargé d'entretenir et de recharger les chemins.

L'agriculture n'a pas la même souplesse d'adaptation que d'autres secteurs, commerce ou industrie. Il faut donc lui donner le temps d'une génération. C'est pourquoi la restructuration doit être économiquement et socialement accompagnée en privilégiant les contrats d'aide individualisés. Les paiements directs ne sauraient suffire. Il faut, aussi, se donner la souplesse d'un aménagement local et régional.

Le problème à résoudre: comment, en disposant d'une somme globale de X millions, passer en 15 ans à une agriculture moins intensive, moins coûteuse, sans désertifier la région? Solution possible, si l'on dispose d'une liberté de manœuvre. Là, la déréglementation aurait tout son sens. AG